Paris, le 7 novembre 2025

Le SNE-CGC signe l'Accord en faveur de l'emploi et de l'égalité des chances des personnes en situation de Handicap

Ce nouvel accord 2026-2028 renforce non seulement les accords précédents, mais il introduit **à la suite de nos propositions**, **des avancées très concrètes comme :**

- ✓ **Maintenir** l'engagement des entreprises de la branche Caisse d'Epargne au **soutien des salariés en situation de handicap**, notamment pour l'aménagement des postes, la formation et l'accompagnement des salariés concernés et ce, même en dehors d'un accord agréé par l'autorité de tutelle. La **mise en oeuvre d'initiatives locales** est garantie par le biais d'un budget dédié dans chaque entreprise.
- ✓ **Reconnaître** la diversité des situations de handicap en incluant tant les handicaps visibles que les **handicaps dit "non visibles"** tels que les maladies chroniques évolutives, les troubles psychiques, cognitifs ou sensoriels pouvant entraîner une limitation importante de la vie professionnelle.
- ✓ **Adapter** favorablement **l'aménagement des fins de carrières** et la transmission entre activité et retraite pour les salariés reconnus handicapés.
- ✓ **Engager** les entreprises de la branche à **recruter** 180 salariés sur 3 ans, dont 54 recrutements en CDI, et à réaliser l'accueil de 10 alternants en situation de handicap.

➢ **Et maintenant ?**

Le **SNE-CGC** sera désormais attentif à la déclinaison des objectifs de cet accord dans chaque entreprise de la branche.

Ensemble, garantissons une vraie égalité des chances en faveur de l'emploi des personnes en situation de Handicap !

LE SYNDICAT DES CADRES ET DE CEUX QUI ASPIRENT À LE DEVENIR...

Rejoignez le 1er syndicat de la branche Caisse d'Epargne